



Procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général de La Sagne pour la législature 2024 - 2028

Lundi 10 juin 2024

Ouverture de la séance : 19h30

1. Introduction / Pierre-André Currit, administrateur communal

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir et l'honneur d'ouvrir cette séance constitutive du Conseil général de La Sagne pour la nouvelle législature 2024-2028.

Permettez-moi tout d'abord, au nom de la population, de vous féliciter pour votre élection et vous remercier de votre engagement dans la gestion des affaires communales.

La législature qui s'achève a permis de faire aboutir de nombreux projets malgré la pression financière. Mais, comme chacun sait, les Sagnards agissent avec ce bon vieux sens paysan qui veut que les dépenses doivent être maîtrisées. Ce fut le cas ces quatre dernières années, avec une augmentation de la fortune communale et un taux d'endettement en nette diminution.

Toutefois, nous avons également constaté la complexité croissante des dossiers à traiter par le Conseil communal et l'administration. La moindre décision d'une autorité peut être sujette à recours, ce qui rend la tâche d'un Conseil communal de milice toujours plus difficile. Ajoutez à cela un Canton toujours plus tatillon et procédurier et vous comprendrez que les cheveux des conseillers communaux blanchissent, enfin... quand il en reste.

La critique des autorités politiques est aisée, mais l'engagement citoyen est encore en pleine forme, du moins dans notre commune. En effet, lors des dernières élections, 43 candidates et candidats étaient inscrits sur 4 listes, un record. C'est un bon signal pour la démocratie. Il s'agit maintenant de s'atteler pleinement à la tâche avec motivation, en respectant les opinions différentes, dans un esprit constructif pour l'avenir de notre collectivité. Et comme a écrit l'artiste Ben, disparu mercredi dernier : "Plus ça change, plus c'est la même chose". Le changement dans la continuité en quelque sorte.

Suite aux élections communales du 21 avril 2024, vous avez été élus officiellement conseillères générales et conseillers généraux, comme en attestent les documents suivants :

1. Les résultats des élections communales.
2. La publication dans la feuille officielle N° 17 du 29 avril 2024, suite à laquelle aucun recours n'a été déposé dans le délai légal de 6 jours.
3. L'arrêté de validation du Conseil communal de La Sagne du 6 mai 2024.

2. Appel

Nous allons maintenant passer au point 2 de l'ordre du jour, soit à l'appel nominal des conseillères générales et conseillers généraux à qui je demanderais de bien vouloir répondre "présente ou présent" à l'annonce de leur nom et exceptionnellement pour cette première séance de bien vouloir se lever afin que chacun dans l'assistance puisse identifier l'elu(e).

- Appel selon liste annexée

L'appel permet de constater la présence de 21 membres.

3. Désignation du bureau provisoire

Selon l'article 23 du règlement général de commune, il appartient au doyen d'âge des élus de présider cette première séance provisoirement et très brièvement comme vous le constaterez.

J'ai donc le plaisir d'appeler ici à mes côtés le "senior" de l'assemblée, il s'agit de M. Charles Häsler.

Selon le même article du règlement, les trois plus jeunes membres élus et présents ce soir officieront également provisoirement comme :
Secrétaire, Mme Elise Benoit et comme questeurs, MM Bastien Ducommun et Nicolas Burgat.

Ces trois personnes peuvent rester en place.

Je cède maintenant la parole à M. Charles Häsler pour la suite de l'ordre du jour et vous souhaite une bonne suite de séance.

Monsieur Charles Häsler prend place devant l'assemblée et prend la parole :

Mesdames et Messieurs les élus,
Monsieur l'administrateur,
Mesdames et Messieurs,

Le privilège de l'âge se manifeste en fait assez modérément chez ceux qui en sont bénéficiaires. Il peut apporter quelques avantages dans le quotidien par des prix de faveur sur les entrées de cinémas ou autres manifestations. Ou encore par la récupération d'une place assise dans le bus généreusement offerte par un ado qui a encore de l'éducation. Sinon, c'est assez maigre.

C'est pourquoi, ce privilège qui m'est octroyé ce soir me réjouit et m'honore.

J'en profite donc pour vous adresser quelques mots à l'aube de cette nouvelle législature.

Tout d'abord pour vous remercier et vous féliciter de votre engagement pour notre commune et ses habitants. Vous acceptez de mettre à disposition votre temps et vos compétences au service de nos concitoyens. J'espère que les Sagnardes et Sagnards vous en sauront gré.

J'ai aussi une pensée pour nos colistiers tous groupes confondus, qui n'ont pas trouvé grâce aux yeux de nos électrices et électeurs. Ils méritent aussi notre reconnaissance pour s'être engagés à contribuer au développement de notre village. Peut-être les retrouverons-nous dans l'une ou l'autre commission qui vont être constituées par la suite. Ils pourront ainsi mettre en pratique leur volonté. Il est vrai qu'avec le nombre total de candidats sur les listes électorales de 2024 qui était de plus du double du nombre de places disponibles, la probabilité d'échec dépassait donc les 50% !

La tâche de conseiller général est intéressante et importante pour notre Commune. Si vous me permettez un parallèle peut-être un peu osé, quoique... Nous sommes appelés à gérer une entreprise au service de plus de 1'000 bénéficiaires. C'est le chiffre de notre population. Et nous devons aussi gérer un budget annuel de plus de six millions de francs !! Certes, de nombreux engagements nous sont dictés par des contingences de l'Etat ou d'autres instances. Il n'en demeure pas moins qu'au final, c'est bien le Conseil général qui adopte les budgets et les comptes. Et nous ne devons jamais oublier que tout cet argent ne nous appartient pas. Nous avons été élus entre autres pour en faire un usage modéré, parcimonieux, avec des investissements qui puissent profiter au plus grand nombre, tous milieux confondus.

Divers éléments récents ont conduit notre vie politique villageoise à s'étoffer cette année. Aussi bien au plan du nombre de listes déposées que de candidats engagés. Cette évolution me réjouit. Elle contribuera à élargir l'éventail des idées dans les débats que nous serons appelés à mener. À cet effet, je forme le vœu que même s'ils devaient être animés, ces débats restent courtois, sereins et empreints du respect de l'autre. Car je suis convaincu que chacun d'entre vous a pour objectif le bien-être de nos concitoyennes et concitoyens mais avec des convictions qui peuvent diverger. Notre démocratie offre de nombreuses possibilités aux citoyennes et citoyens de s'exprimer. N'oublions pas qu'en dernier ressort, c'est encore le peuple qui peut avoir le dernier mot. Sachons donc privilégier l'accord et le compromis chaque fois que cela est possible pour faire avancer notre village.

Je ne voudrais pas terminer sans adresser des remerciements bien sentis aux membres du Conseil général sortant, à notre administrateur et bien sûr au Conseil communal sortant pour son engagement fort et permanent tout au long de cette législature qui s'achève.

Je vous remercie de votre attention et vous propose d'attaquer maintenant la suite de notre ordre du jour avec la nomination du président de notre Conseil. C'est ensuite lui-même qui sera en charge de faire désigner les autres membres du bureau.

J'attends donc vos propositions pour cette présidence.

4. Nomination du bureau du Conseil général pour l'année administrative 2024-2028

Demande des propositions pour le postes suivant :

Président : M. Didier Benoit (US)

Le nouveau président prend place et propositions pour les postes suivants :

Vice-président/e : M. Meryl Botteron, (PLR) – 12 voix
: Mme Carole Meister (US) – 8 voix
: M. Meryl Botteron est élu vice-président

Secrétaire : Mme Elise Benoit (PLR)

Vice-secrétaire : Mme Carole Meister (US)

Questeurs (2) : M. Boris Monard (US)

: M. Bastien Ducommun (AE)

5. Election du Conseil communal (5 membres)

Demande des propositions aux partis :

<u>Propositions PLR</u>	<u>Propositions Union Sagnarde</u>	<u>Proposition Agir Ensemble</u>
-------------------------	------------------------------------	----------------------------------

Laurent Benoit	Fritz Schmid	Corinne Häslér
Charles Häslér	Manuela Sauser	

Aucun autre candidat n'étant proposé l'élection est tacite et le nouveau Conseil communal est élu par acclamations.

Pierre-André Currit, administrateur communal, fait part des communications suivantes :

Compte tenu de la nomination au Conseil communal de :

- *M. Laurent Benoît*
- *M. Charles Häsler*
- *Mme Manuela Sauser*

3 sièges sont devenus vacants au Conseil général.

Vu les résultats de l'élection du Conseil général du 21 avril 2024.

les deux premiers "viennent ensuite" de la liste PLR, sont :

Mme Laure Charpentier
M. Yannick Bart

Ainsi, une "viennent ensuite" de la liste Union Sagnarde, est :

Mme Stéphanie Jacot

Ces personnes seront proclamées élues par le Conseil communal lors de sa première séance.

6-10. Nomination des commissions

Voir liste annexée.

11. Questions et interpellations

M. Pascal Oppliger demande qu'à l'avenir, le président du Conseil général donne lecture des courriers reçus. L'administrateur précise que le règlement général de commune indique que le président donne connaissance de la correspondance reçue, mais n'en donne lecture que sur demande des membres du Conseil général.

Le président du Conseil général lève la séance à 20h55.

La Sagne, le 11 juin 2024

Le rapporteur
Pierre-André Currit

Au nom du Conseil général
 Le Président La Secrétaire
Didier Benoit *Elise Benoit*